

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du Club de Voile de Pierre-Percée**

**26 janvier 2019. 17heures30 à l'Espace Culture de Badonviller.**

En déplacement personnel, le Président Ph. Heintz communique qu'il sera en retard et présente ses excuses.

Le Vice-président ouvre la séance, remercie les maires de Badonviller et de Fenneviller pour leur présence, donne lecture de la lettre du Président du Syndicat Mixte des Lacs excusant son absence pour raison de santé, se réjouit de la présence de C. Peccart et Vincent Renne du Comité Départemental, remercie E. Taverne représentant la Presse et à nouveau Monsieur le Maire de Badonviller pour le prêt de la salle.

Il rappelle la mission du club, association Loi 1901, qui vise à rassembler des passionnés de voile dans un cadre de convivialité et de partage plus axé sur le loisir que sur la compétition. Une des preuves s'il en fallait est le succès grandissant de la formule d'adhésion « famille ». Une autre en est la forte participation aux journées d'actions collectives, mises à l'eau, sorties, démâtage des bateaux, entretien et rangement des hangars, entretien des mouillages, des embarcations du club et journées conviviales de toutes natures incluant les repas pris en commun.

Le club compte ainsi 56 voiliers habitables et un dériveur, 56 licenciés et 100 adhérents.

L'attractivité du site des Bordes, l'originalité de forme du lac et de ses vents conduit le club à recevoir de nombreuses demandes d'adhésions, de mouillages et d'hébergement en hangars. Le club partage le site avec les pêcheurs, les pédalos, les canoës, d'autres engins flottants non identifiés et, à la belle saison, un grand nombre de baigneurs. Cette forte occupation n'est pas sans conséquence, peut engendrer des risques et risque à terme d'entraîner une limitation de nombre de mouillages et, partant, du nombre de bateaux.

Le marnage extrêmement important et inaccoutumé de cette année appelle aussi une plus grande rigueur dans la gestion de l'espace de l'anse des Bordes.

Depuis toujours attaché au respect de la nature et de l'environnement le club se réjouit de l'existence d'un petit groupe qui s'est baptisé « les lutins du lac », animé par un de ses membres très actif sur le site.

L'orateur termine enfin sur une pensée amicale pour notre camarade dont l'épouse s'est éteinte cette année et pour celui qui, pour cause de santé, s'est vu quitter le club mais lui a laissé en héritage son bateau et sa remorque. Il remercie enfin ce nouveau membre qui, en cadeau d'arrivée a passé de nombreuses heures à remettre en état un voilier du club.

Le Vice président,

après avoir remercié les membres du comité, les membres du bureau pour leur implication dans la vie du club, les adhérents présents en grand nombre à cette assemblée dont le *quorum* est largement atteint et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont animé la vie du club,

conclut sur un souhait de bonne saison 2019.

Le secrétaire de séance

JF Costa

**Mis aux voix ce rapport est approuvé à l'unanimité des 41 présents et porteurs de 11 procurations.**

S'ensuit la présentation par le Trésorier du rapport financier, validé par les commissaires aux comptes, en situation d'équilibre.

**Ce rapport est approuvé à l'unanimité, les commissaires sont reconduits pour un an.**

Monsieur le Maire de Badonviller, vice-président du Syndicat d'aménagement des Lacs fait part à l'assemblée de la remise en marche de la structure qui concerne aujourd'hui un bassin de population de 140000 habitants.

Rejoignant le propos de son président il se dit ouvert à un travail partagé avec le club et propose en ouverture une mutualisation de moyens en juin prochain pour sécuriser une manifestation qui aura lieu sur le lac. Il rappelle que tous les responsables d'activité du SM sont actifs et conclut par la bonne nouvelle d'un marnage positif avec un dernier niveau pointé à moins 15,25m.

Madame C. Peccart signale une baisse générale des prises de licences sur le département comme en région. Elle déplore la baisse de subventions tout en rappelant qu'aucune piste ne sera abandonnée pour trouver de nouveaux sponsors.

Elle informe l'assemblée sur la création de l'agence nationale du sport. Enfin elle attire l'attention que si la ligue perçoit 26% du produit des licences elle peut soit les reverser aux clubs soit les conserver pour alimenter des manifestations particulières, et

il semblerait que dans le Grand-Est ce soit cette dernière solution qui ait prévalu. Pour terminer elle rappelle au club d'avoir à nommer ses arbitres, de déclarer ses régates en catégorie 5C et invite aux réunions du 9 février et du 2 mars.

**Le nouveau comité est constitué de :**

Michèle BARBARAS, Raymond BARBARAS, Philippe BUISSET, Jean-Luc CARO, Jean-François COSTA, Jean-Luc GANIER, Philippe HEINTZ, Jean-Marie HEPPE, Yves KENNEL, Marie-Edith KOENIGUER, Michel KOENIGUER, Francis MARCHAND, Jean-Marie MEGE, André ROUSSEL, Eric SCANDELLA, Emmanuel SERTELET, Michel SOUDIERE.

**Le nouveau bureau élu :**

Président : Jean-François COSTA

Vice-président : Michel KOENIGUER

Trésorier : Michel SOUDIERE

Secrétaire : Eric SCANDELLA

Trésorier adjoint : Francis MARCHAND

Secrétaire adjoint : Jean-Luc CARO

Le secrétaire de séance,

26 janvier 2019,

JF Costa

Vu, le président,